

tère ; connaissant leur loyauté de Canadiens et de sujets anglais, je n'ai jamais craint que les intérêts du Canada fussent sacrifiés. Je me réjouis, comme vous devez tous vous réjouir, vous-mêmes, de ce que, lorsque nos intérêts se sont trouvés menacés, nos commissaires ont formellement dit : " Nos négociations ne seront pas poursuivies davantage sans en appeler à nos gouvernements, et je suis sûr que le peuple canadien approuve l'attitude prise dans cette occasion par les commissaires qui représentaient le Grande-Bretagne et le Canada.

Je ne dirai rien contre nos voisins du sud. Ce sont, pour ainsi dire, nos aînés, ou les fils de la plus ancienne colonie de la Grande Bretagne. Ces frères peuvent être quelque peu capricieux, ou se montrer peu obligeants ; mais j'espère voir le jour où il n'existera plus aucun vestige d'inimitié entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et particulièrement entre les Etats-Unis et le Canada. Quant à ces récentes négociations de Washington, nous devons tenir compte du fait que deux des commissaires les plus distingués ont été pour des raisons impénétrables, enlevés de la scène par le bras de la mort, double événement qui a suspendu les négociations pendant quelque temps. Je suis sûr que tous ceux qui m'entendent présentement ont sympathisé vivement avec la Grande Bretagne et les Etats-Unis à l'occasion de la perte des deux hommes distingués que je viens de mentionner, et qui, je n'en ai aucun doute, sont tombés en faisant leur devoir envers leur pays respectif, chacun selon sa conscience. Je ne saurais l'affirmer ; mais j'espère que ces deux tristes incidents n'auront pour effet que d'assouplir l'Angleterre et les Etats-Unis, ou de les rendre plus aptes à se faire des concessions mutuelles. La Providence, par ces deux tristes incidents, opère mystérieusement, peut-être, dans ce sens ; mais ce que nous avons à faire avant tout est de travailler au développement de nos propres ressources et de ne dépendre que de nous-mêmes. En tenant cette ligne de conduite nous pourrions aussi tâcher d'améliorer nos relations commerciales avec nos voisins et de régler les questions sur lesquelles il y a antagonisme d'intérêt entre eux et nous. Si nous y parvenions ce serait tant mieux ; mais le règlement de ces questions n'est pas indispensable à notre bien-être national, au développement de notre pays, à l'existence de notre peuple.

Un autre paragraphe important du discours de Son Excellence, sur lequel j'appellerai l'attention de cette honorable Cham-

bre, se rapporte au plébiscite, ou au vote pris sur la question de la prohibition. Je suis heureux de constater que le gouvernement a rempli la promesse qu'il avait faite sur cette question en se conformant à la loi adoptée par le parlement pourvoyant à un appel à l'électorat sur cet important sujet. Je m'adresse peut-être à quelques-uns, ici, qui ne trouvent pas suffisant les renseignements donnés sur ce plébiscite ; mais je crois que les amis de la prohibition ont lieu d'être contents de ce que l'électorat a été appelé à se prononcer sur cette question, et de voir que le résultat a été au moins aussi satisfaisant qu'il l'a été. Le fait qui se dégage de ce plébiscite est sans doute celui que les honorables membres de cette Chambre ont constaté, eux-mêmes. C'est que, assez généralement, surtout dans la province d'Ontario et quelques-unes des autres provinces, les districts ruraux paraissent mûrs pour la prohibition, tandis qu'une forte opposition à cette mesure s'est manifestée principalement dans les grandes villes. Selon moi,—et j'espère que je ne suis pas le seul de cet avis,—ce qui reste à faire à la suite du vote pris, c'est de laisser pour le présent la question en suspens et de continuer d'éclairer l'opinion sur ce sujet. A mon avis —et l'on peut me rectifier si je me trompe— nous occupons actuellement la position enviable du peuple le plus tempérant de la terre, et cela sous un régime de permis, bien réglementé et bien appliqué. Mais nos amis qui désirent obtenir la prohibition, doivent être considérablement encouragés par le résultat du plébiscite et continuer à faire de la propagande conforme à leur manière de voir. Si leurs efforts sont couronnés de succès tant mieux pour eux ; mais s'ils n'atteignent pas entièrement leur but, ils auront, au moins, obtenu le résultat qui est maintenant connu et, de notre côté, nous avons lieu, selon moi, d'être fiers de l'attitude prise par notre gouvernement sur cette question.

Le discours du Trône promet aussi une loi de redistribution des districts électoraux. Je suis informé, cependant, que le nom de redistribution, d'après quelques-uns, ne convient pas à la loi projetée, et que, par ce nom l'on veut dire réellement une loi à l'effet de retracer d'une manière arbitraire les circonscriptions électorales.

Des VOIX : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. KERR : Certains honorables messieurs ont très généreusement prévu la distinction que j'avais l'intention